

### Extrait du Registre des délibérations du 15 juin 2023

## Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 27 juin 2023	Nombre de délégués en exercice : 118		
Date de convocation : 2 juin 2023	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 63 (602 voix)		
	Votes (nbre voix): Pour: 602 - Contre: 0 - Abstention: 0		

Le 15 juin 2023, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Prin Deyrançon (17), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

#### Etaient présents ou représentés:

#### Au titre des communes de Charente-Maritime :

Anais: Laëticia REMETTER; Andilly: Caroline SOULIÉ; Angliers: Didier TAUPIN; Benon: Jany LESOUEF; Charron: Laura MILLET; Courçon: Florence GUIBERTEAU; Cram-Chaban: Sabine SOBOTA; Le Gué d'Alleré: Marie-Odile ROUX; La Laigne: Thierry BOUCARD; Longèves: Bruno FERRET; Marans: Romuald QUIRION; Nuaillé d'Aunis: Magali VINCENT; La Ronde: Jean-Pierre SERVANT; Saint Jean de Liversay: Sylvie VIVIER; Villedoux: Daniel BOURSIER

#### Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Arçais: Philippe LEYSSENE; Le Bourdet: Françoise CLISSON; Coulon: Anne-Sophie GUICHET; Epannes: Isabelle GAUTIER; Frontenay-Rohan-Rohan: Olivier POIRAUD; Magné: Catherine TROMAS; Mauzé-sur-le-Mignon: Patrick RABALLAND; Niort: Elmano MARTINS; Saint Hilaire la Palud: François BONNET; Le Vanneau-Irleau: Bruno CARDINAUD Au titre des communes de Vendée:

Auchay-sur-Vendée: Michel HERAUD; La Bretonnière-La Claye: Frédéric MARTINEAU; Curzon: Boris RIMBERT; Damvix: Yannick MOREAU; L'Ile d'Elle: Fabien BILLARD; Lairoux: Pierre CHABOT; Liez: Rodolphe BLONDELLE; Longeville sur Mer: Thierry MONNIER; Luçon: Francis VRIGNAUD; Maillé: Patricia LUCAS; Mareuil sur Lay Dissais: Thierry COUILLAUD; Le Mazeau: Bernard BORDET; Montreuil: Agnès BARNAUD; Péault: Laurent MENANTEAU; Puyravault: Claude CHAUSSADAS; Rives d'Autise: Florent BAUDON; Saint Denis du Payré: Gaëlle FLEURY; Saint Sigismond: Denis LA MACHE; La Taillée: Florence TROTTIN; Les Velluire sur Vendée: Sandrine JACQUAT

#### Au titre des EPCI:

Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Aunis Sud : Laëticia REMETTER ; *Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER* 

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, Guillaume RIOU, Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Philippe BARRÉ, Lydie BERNARD, Ludovic HOCBON; Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Valérie AMY-MOIE

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Philippe MAUFFREY, *Olivier POIRAUD*, Séverine VACHON Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, *Leslie GAILLARD*, *Stéphane GUILLON* 

#### Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

Ligue pour la Protection des Oiseaux 17 : Dominique CHEVILLON ; France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC ; Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire : Philippe DOUX ; Chambre d'agriculture de Vendée : Xavier GARREAU ; Collectif des 3 fédérations de pêche : Olivier MOUY

<u>Budget principal :</u> <u>Comptes administratif et de gestion 2022</u>



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr











# Budget principal: Comptes administratif et de gestion 2022

#### Contexte

Vu le compte de gestion produit par Monsieur le Payeur départemental arrêté au 31/12/2022;

Vu le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives dudit budget ;

Considérant le document budgétaire et après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances, le compte administratif 2022 du budget principal s'établit de la façon suivante :

<u>Investissement</u>			
	Dépenses	Prévu :	1 998 607.38
		Réalisé :	764 381.87
		Reste à réaliser :	708 375.47
	Recettes	Prévu:	1 998 607.38
		Réalisé :	1 157 764.01
		Reste à réaliser :	731 509.16
<u>Fonctionnement</u>			
	Dépenses	Prévu:	3 597 918.10
		Réalisé :	2 552 544.11
		Reste à réaliser :	682 885.66
	Recettes	Prévu :	3 597 918.10
		Réalisé :	2 725 953.71
		Reste à réaliser :	872 209.39
Résultat de clôture de l'exercice			
	Investissement:		393 382.14
	Fonctionnement :		178 409.60
	Résultat global :		566 791.74

#### **Décision**

Après en avoir débattu, le comité syndical :

- déclare que les résultats sont en concordance avec ceux du compte de gestion tenu par le Payeur départemental,
- approuve le compte administratif 2022 du budget principal,
- approuve le compte de gestion 2022 du budget principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

PascalDUFORESTEL